



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE**

**Dixième réunion du Sous-Groupe ATS/AIS/SAR d'APIRG
(Dakar, 12 – 15 mai 2009)**

**Point 8 de l'ordre du jour : Examen du réseau de routes ATS et actualisation du
Tableau ATS1 AFI de base – Doc 7474/27**

(Note présentée par le Secrétariat)

Sommaire

La présente note passe en revue le réseau des routes ATS dans la région AFI, couvrant les routes ou les tronçons de routes non mis en œuvre, et les nouvelles routes qui pourraient être prises en compte.

La suite à donner par le Sous-groupe est indiquée au paragraphe 3.

Références :

- Plan de navigation aérienne de l'OACI AFI - Doc 7474
- Rapport de la réunion APIRG/16
- Rapports de la^e réunion SP AFI/8 RAN

1. Introduction

- 1.1. Les besoins actuels en matière de routes ATS dans la région AFI sont récapitulés dans le Tableau ATS 1 et reflétés sur les Cartes ATS 2 et ATS 3 du Plan AFI de navigation aérienne (Doc 7474).

2. Analyse

- 2.1. L'APIRG a chargé le Sous-groupe ATS d'examiner systématiquement le réseau de routes existantes afin d'atteindre un courant optimal de trafic aérien tout en maintenant au minimum les distances de vol. Le Sous-groupe a par ailleurs été chargé de suivre la mise en œuvre des nouvelles routes ou des routes dont le tracé a été modifié.

- 2.2. Actuellement, un certain nombre de routes ou de tronçons de routes ATS inscrit au Tableau ATS1 du Doc 7474 ne sont toujours pas mis en œuvre. C'est pourquoi la conclusion ci-après fut adoptée par la réunion APIRG 16 :

**CONCLUSION 16/46: MISE EN ŒUVRE DES ROUTES ATS Y COMPRIS
LES ROUTES RNAV**

Il est conclu que les Etats concernés mettent en œuvre les routes ATS figurant à l'Appendice I dès que possible, mais au plus tard à la date AIRAC du 3 juillet 2008.

- 2.3. Le Sous-groupe voudra bien prendre note de la liste de routes ou de tronçons de routes non encore mis en œuvre établi par APIRG 16 (Cf. Appendice A) et, en conséquence demander aux états concernés de bien vouloir fournir à la réunion des éléments de mise à jour.
- 2.4. En outre, depuis la réunion APIRG 16, les usagers ont exprimé des besoins pour des nouvelles routes ATS RNAV, y compris des routes est-ouest allant de la région du Golfe et traversant l'espace continental africain vers la zone de routes RNAV aléatoires de l'Océan Atlantique (AORRA). Le Sous-groupe est invité examiner ces besoins nouveaux et à prendre une décision quant à leur mise en œuvre.
- 2.5. Au regard de ce qui précède, il est demandé au Sous-groupe d'établir un programme avec des dates butoir pour la mise en œuvre de toutes **les routes ou tronçons de routes** (y compris les routes RNAV) que la réunion aura retenue pour la région.
- 2.6. Le Sous-groupe devra en outre identifier les routes ou tronçons de routes qui ne correspondent plus aux besoins des exploitants et qui, par conséquent, devraient être **supprimés** du Plan de navigation aérienne.
- 2.7. En conduisant le débat sur cette question, le Sous-groupe devrait aussi tenir compte de l'introduction de la navigation basée sur les performances dans la région. A ce propos il est rappelé que la réunion SPAFI/8 RAN adopté la recommandation ci-après afin d'orienter les travaux de l'APIRG sur la PBN :

**Recommandation 6/9 — Objectifs de performance de la navigation fondée
sur les performances (PBN)**

Il est recommandé que l'APIRG adopte les objectifs de performance énoncés dans la fiche du cadre de performance figurant à l'Appendice D au rapport sur le point 6 de l'ordre du jour

- a) optimisation de la structure de routes des services de la circulation aérienne (ATS) dans l'espace aérien en route ;**

b) optimisation de la structure de routes ATS dans l'espace aérien de région terminale ;

c) mise en oeuvre d'approches à qualité de navigation requise (RNP) guidées dans le plan vertical.

Il est recommandé que les États élaborent leur plan d'action national pour répondre aux exigences des FCP régionales, de manière prioritaire, pour réaliser les objectifs de mise en oeuvre de la PBN fixés par la Résolution A36-23 de l'Assemblée.

3. Suite à donner

le Sous-Groupe est invité à :

1. examiner le réseau de routes ATS en tenant compte des informations communiquées dans la présente note
2. convenir que les nouvelles dates butoir pour la mise en œuvre des routes non encore établies, y compris les routes RNAV à l'Appendice A, seront les dates AIRAC du
3. convenir que le Tableau ATS 1 du plan AFI de navigation aérienne de base sera amendé en conséquence.

Appendix A

| IMPLEMENTATION OF NON-IMPLEMENTED ROUTES INCLUDING RNAV ROUTES | | | |
|--|--|-----------------------------|--|
| Route Designator | Segment(s) | States | Observations/Remarks |
| UA618 | Lumbumbashi Bukavu SAGBU Malatal | DRC Sudan | |
| UB525 | Addis Ababa Luxor | Ethiopia Sudan | |
| UB527 | Malakal Kenana | Sudan | Implemented at variance with AFI Plan via Kenana |
| UB607 | Goma El Obeid New Valley El Dhaba | Sudan | |
| UG424 | Dar-es-Salaam Lubumbashi | Tanzania | |
| UL612 | Goma El Dhaba | DR. Congo Sudan Egypt | Egypt can accept implementation via ATMUL New Valley/KATAB/DBA |
| UM220 | Lodwar Abu Simbel | Sudan | RNAV |
| UM365 | Geneina Port Sudan | Sudan | RNAV |
| UM665 | Addis Ababa Merowe | Sudan | |
| UR400 | Abu Simbel Kassala | Sudan | |